Fiche n°6



AIDES A L'ACHAT DE REPRODUCTEURS BOVINS (FDEB)

Bénéficiaires

Les éleveurs de bovins de Nouvelle-Calédonie.

Montant

La subvention correspond au remboursement partiel de l'achat de reproducteurs mâles de l'espèce bovine. Le versement de cette prime représente :

- 15% du prix du taureau classé « Standard » (prime plafonnée à 30 000 F);
- 20% du prix du taureau classé « Espoir » (prime plafonnée à 50 000 F) ;
- 25% du prix du taureau classé « Jeune reproducteur » (prime plafonnée à 75 000 F).

L'éleveur choisit la race de son reproducteur. Cependant, il devra être en mesure de justifier le classement de l'animal en fournissant un certificat de l'UPRA Bovine.

Conditions

Avoir cotisé au fonds de développement de l'élevage bovin (FDEB).

Fournir la facture d'achat acquittée et un certificat de l'UPRA Bovine.

Service gestionnaire

Chambre d'Agriculture 3 rue Alcide Desmazures BP 111

98845 Nouméa Cedex

Tel: 25 31 60 - Fax: 28 45 87

Mise à jour : août 2007